



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

COMMUNE D'AMBÈS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23

présents : 17
représentés : 06
votants : 23
absents : 00

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2022

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Et de l'affichage en mairie le :

Le Maire,

SEANCE DU 06 JUILLET 2022 À 19H00

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville
sous la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.

PRESENTS :
Kévin SUBRENAT, Maire ;
Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, David VIELLE, Sandrine
VILLENAVE, Jacques RAYNAL, Mylène ROUDAUD, adjoints au
Maire ;
Laurence LAVEAU, Michel RATON, Éric PASQUET, Philippe
GIACOMETTI, Réjane LIAGRE, Yann VANNIER, Hanif OUBROU,
Gilbert DODOGARAY, Isabelle BESSE, Muriel LOPEZ conseillers
municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
Alain MALTERRE donne procuration à David VIELLE.
Natacha BLANCO donne procuration à Mylène ROUDAUD.
Sandrine DESCHAMPS donne procuration à Catherine LABARRERE.
Oriane ARIS donne procuration à Mylène ROUDAUD.
Christian LAPEYRE donne procuration à Gilbert DODOGARAY.
Nadine DEBAISIEUX donne procuration à Muriel LOPEZ

SECRETAIRE DE SEANCE :
Michel RATON

DÉLIBÉRATION N° 033 07 2022 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Présentation par Michel RATON.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-2° ;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs de la collectivité. C'est lui qui crée les emplois permanents et non permanents à temps complet et à temps non complets nécessaires au fonctionnement des services communaux.

1/ Création d'emploi :

En vue de répondre à une évolution des besoins de la collectivité il est proposé d'adapter le tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois	
		Création	Suppression
Filière Animation			
Apprentissage	Apprenti(e)	6 postes (35/35 ^{ème})	
Filière Technique			
Technicien	Technicien principal – 2 ^{ème} classe	1 poste (35/35 ^{ème})	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le tableau des effectifs tel que défini ci-dessus.
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus au budget ;

VOTE : **Pour : 15** **Contre : 2 (C. LABARRERE, S. DESCHAMPS)**

**Abstention : 6 (J-P. MAZZON, G. DODOGARAY, C. LAPEYRE, N. DEBAISIEUX,
I. BESSE, M. LOPEZ)**

Fait et délibéré le 06 juillet 2021
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Kévin SUBRENAT

